



BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ-E POUR TROUVER SA VOIE

LE REVENU ÉMANCIPATION JEUNES

EST LÀ !

**UNE INITIATIVE
DU DÉPARTEMENT
POUR LES MOINS
DE 25 ANS**

LE REVENU D'ÉMANCIPATION JEUNES, UN « COUP DE POUCE » FINANCIER ET UN ACCOMPAGNEMENT DANS UNE DÉMARCHE D'ÉMANCIPATION PROGRESSIVE.

**UNE AIDE
MENSUELLE DE 500 €**
(12 mois maximum)

POUR LES 18-24 ANS
(ou mineur émancipé)

**UN ACCOMPAGNEMENT
SOUPLE ET ADAPTÉ**

POUR QUI ?

- ◆ Avoir personnellement peu ou pas de ressources (moins de 400€ par mois)
- ◆ N'être ni collégien, lycéen, étudiant ou apprenti
- ◆ Vivre en Meurthe-et-Moselle depuis au moins 6 mois
- ◆ Être de nationalité française ou étranger en situation régulière
- ◆ Être dans une de ces situations :
 - ♦ indépendant fiscalement avec un quotient CAF inférieur ou égal à 800
 - ♦ rattaché à un foyer fiscal dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 800
 - ♦ en rupture familiale

POUR CONSTITUER UNE DEMANDE

- ◆ **Prendre rendez-vous** auprès d'une Maison départementale des solidarités, d'une mission locale de son secteur ou autre structure d'intervention sociale.
- ◆ **Saisir une pré-demande en ligne**, pour être contacté par un agent du Département.

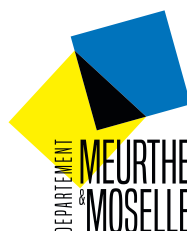
À QUI S'ADRESSER ?



Scannez le QR code

mesdemarches54.fr/catalogue/rej

Pour toute autre question :
rej@departement54.fr



[meurthe-et-moselle.fr](https://www.meurthe-et-moselle.fr)



@departement54